



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### **Premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande figurant dans la lettre que le Président du Conseil de sécurité m'a adressée le 30 août 2010 (S/2010/457), dans laquelle le Conseil s'est félicité de mon intention de créer le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et a demandé que je lui rende régulièrement compte des activités du Bureau, notamment au moyen d'un premier rapport six mois après sa pleine entrée en fonctions. Le rapport dresse le bilan des activités que le Bureau a menées depuis son inauguration officielle, en mars 2011, et l'entrée en fonctions, en juin 2011, de mon Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa. Le rapport est fondé sur les informations fournies par ce dernier à l'occasion des échanges informels qu'il a eus avec le Conseil de sécurité le 18 août 2011.

2. Ces 20 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a resserré sa coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux qui œuvrent en Afrique pour gérer et régler les grandes crises frappant le continent grâce à la diplomatie préventive, aux bons offices, au déploiement de missions pour la paix et à l'aide à la consolidation de la paix. Comme suite à la demande que le Conseil de sécurité a formulée dans sa déclaration du Président (S/PRST/2002/31) du 31 octobre 2002 concernant le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité, le Secrétaire général a envoyé une mission d'évaluation multidisciplinaire en Afrique centrale en 2003 pour examiner les besoins et problèmes prioritaires de la sous-région et définir des stratégies adaptées pour y faire face. Les pays dans lesquels la mission s'est rendue ont invité l'ONU à établir une présence politique en Afrique centrale en y installant un bureau régional pour faciliter l'application d'un plan d'action complet et intégré en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la sous-région. Cette demande a été réitérée dans un certain nombre de lettres adressées au Secrétaire général par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Sur la base de ses conclusions, la mission a estimé que, la sous-région étant en proie à un conflit, il fallait mettre en place un plan d'action global et intégré pour régler les problèmes transfrontaliers et transversaux et pour renforcer les activités menées par les acteurs



locaux en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix (voir S/2003/1077).

3. Dans mon rapport sur l'application de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18), j'ai proposé de mettre en place de nouveaux instruments régionaux de prévention et de créer de nouvelles possibilités d'appuyer les solutions régionales, en mettant à profit l'expérience acquise par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le bureau de mon ancien Représentant spécial pour la région des Grands Lacs. Ces instruments régionaux auraient pour objectif de renforcer et de rationaliser les méthodes de l'ONU en matière de diplomatie préventive, de règlement des conflits et de consolidation de la paix dans les sous-régions, et d'améliorer les synergies entre les missions et les bureaux des Nations Unies dans la région.

4. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 11 décembre 2009 (S/2009/697), je fais part aux membres du Conseil de mon intention de créer à Libreville un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui aurait notamment pour mission de renforcer le rôle joué par l'ONU dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région et qui aurait les fonctions suivantes :

a) Servir d'organe de liaison opérationnel et analytique pour la participation de l'Organisation, et du Département des affaires politiques en particulier, à la promotion de la paix et de la sécurité;

b) Contribuer au renforcement des moyens des institutions des pays et de la sous-région, leur permettant de suivre une démarche harmonisée en matière de promotion de la paix et de la sécurité;

c) Appuyer les activités régionales visant à régler les problèmes transversaux.

5. Dans une lettre que m'a fait tenir le Président du Conseil de sécurité le 30 août 2010 (S/2010/457), les membres du Conseil ont pris note de ma proposition de créer le bureau pour une période initiale de deux ans et de réexaminer son mandat après 18 mois d'exercice. Par la suite, en octobre 2010, le Département des affaires politiques a effectué une mission de planification interdépartementale à Libreville, ville où il a été décidé d'installer le Bureau régional, pour évaluer et planifier les ressources techniques et matérielles nécessaires à la mise en service du Bureau.

6. Le Bureau régional a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et officiellement inauguré le 2 mars 2011 par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, agissant en mon nom. Le Président gabonais, Ali Bongo Ondimba, et de hauts représentants d'autres États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont assisté à la cérémonie d'inauguration à Libreville. Le Bureau régional couvre les 10 pays d'Afrique centrale qui composent la Communauté économique, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. Au terme de consultations menées le 11 mars 2011, j'ai nommé mon ancien Représentant spécial adjoint principal en Côte d'Ivoire, Abou Moussa (Tchad), au poste de Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

7. Par ailleurs, à la suite de consultations visant à trouver des moyens de renforcer les synergies en Afrique centrale, le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires de désarmement sont convenus de transférer du second au premier la responsabilité des services de secrétariat pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Depuis ce transfert de responsabilité, le Bureau régional exécute les tâches de secrétariat pour le Comité consultatif permanent et rend compte au Siège par l'intermédiaire du Département des affaires politiques. Le Bureau régional a donc commencé à préparer la trente-troisième réunion ministérielle du Comité, qui se tiendra du 5 au 9 décembre 2011 à Bangui et qui sera l'occasion de procéder à un examen géopolitique de l'évolution des conditions de sécurité dans la sous-région, notamment de l'action menée en vue d'y enrayer la prolifération des armes illicites.

8. Le Bureau régional est également chargé de coopérer étroitement avec d'autres missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies et avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays où sévit l'Armée de résistance du Seigneur. Dans la déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité en date du 21 juillet 2011, les membres du Conseil ont demandé au Bureau régional, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de se concerter avec l'Union africaine et de faciliter la coopération entre l'ONU et l'Union dans la lutte contre la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur.

## **II. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

9. Le Bureau régional est pleinement opérationnel et œuvre désormais à l'exécution de son mandat. Il a engagé ses activités en consultant largement les gouvernements des États d'Afrique centrale et les principales organisations intergouvernementales de la sous-région pour évaluer les grands problèmes de sécurité qui se posent aux niveaux politique et institutionnel dans la sous-région et pour savoir quelles ressources les dirigeants pensent qu'il faudrait utiliser pour régler ces problèmes. Le Bureau a également engagé des consultations avec des représentants des Nations Unies présents dans la sous-région pour déterminer comment coordonner leur appui aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique centrale.

### **A. Consultations avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et avec les organisations intergouvernementales sous-régionales**

10. Entre juillet et octobre 2011, mon Représentant spécial s'est rendu dans 9 des 10 États membres de la Communauté économique pour parler des priorités en matière de paix et de sécurité dans la sous-région et pour déterminer comment l'ONU pourrait contribuer au règlement des problèmes relevés. Il a également effectué une visite à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à Bangui pour présenter le nouveau Bureau régional et déterminer dans quels domaines ils

pourraient coopérer. Ces consultations se sont ouvertes par une première rencontre avec Ali Bongo Ondimba, le Président du Gabon, pays qui accueille le Bureau. Le manque de moyens aériens a été une contrainte majeure pour l'organisation de ces voyages. Les consultations reposaient sur les débats informels que mon Représentant spécial a tenus avec des membres du corps diplomatique à Libreville et sur les premiers échanges avec les ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et avec le Président de la Commission de l'Union africaine, qui ont eu lieu en marge de la dix-septième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Malabo du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

11. Dans leurs échanges avec mon Représentant spécial, les dirigeants de la sous-région ont souligné que la paix et la sécurité étaient indispensables au développement et à la coopération régionale, y compris à la libre circulation des personnes et des biens. Insistant sur les efforts qu'ils ont déployés aux échelles nationale et sous-régionale pour consolider la paix et prévenir les conflits, les dirigeants ont invité la communauté internationale à appuyer davantage la lutte contre les menaces tant nouvelles que chroniques, y compris la piraterie, la circulation transfrontière d'armes et de combattants, le trafic de drogues et la criminalité organisée, le chômage des jeunes, la violence sexiste et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ils ont également sollicité une assistance en matière de renforcement des capacités pour mettre au point des mécanismes nationaux et sous-régionaux d'alerte rapide et de prévention des conflits.

12. S'agissant de la menace que représente la piraterie dans le golfe de Guinée, zone bordant à la fois l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, mon Représentant spécial a été informé que les États membres de la Communauté économique avaient commencé à prendre des mesures concrètes aux échelons national et sous-régional pour faire face à ce problème de plus en plus sérieux. Dans ce contexte, les États avaient adopté en 2009 à Kinshasa un cadre de sécurisation du golfe de Guinée et un protocole créant le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, qui sera installé en République du Congo. Il a également été précisé que pour faciliter la lutte contre la piraterie, la sous-région avait été subdivisée en zones. Les États faisant partie de la zone D (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe), où avaient été signalés la plupart des actes de piraterie et de terrorisme, avaient conclu un accord technique sur les modalités de conduite des opérations de surveillance et de sécurité maritimes. Le secrétariat de la Communauté économique a confirmé que la zone D faisait l'objet de patrouilles régulières compte tenu de la fréquence des actes de piraterie qui y sont commis. Concernant la sécurité maritime, la Communauté économique a fait part au Bureau régional de son intention de créer un centre de contrôle sous-régional en 2012. Par ailleurs, elle a souligné que le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe avaient déjà amorcé un plan d'opérations conjointes de sécurité maritime baptisé « SECMAR 2 ». La Communauté économique s'est félicitée de mon intention, que j'ai communiquée au Conseil de sécurité dans mes déclarations du 30 août et du 19 octobre 2011, de déployer une mission des Nations Unies afin d'évaluer la menace posée par la piraterie dans le golfe de Guinée. Le Bureau régional et la Communauté économique ont fait observer que comme le golfe de Guinée bordait à la fois l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, ils devaient travailler en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de

l'Ouest et avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, entre autres, pour lutter contre la piraterie dans cette zone.

13. La menace que l'Armée de résistance du Seigneur représente pour un certain nombre de pays d'Afrique centrale est également ressortie des consultations que mon Représentant spécial a menées avec les dirigeants de la région. J'ai abordé cette question en détail dans un autre rapport au Conseil de sécurité en date du 14 novembre 2011 (S/2011/693).

14. Bon nombre de dirigeants ont fait savoir à mon Représentant spécial qu'ils craignaient que la crise en Libye nuise à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Ils s'inquiétaient surtout de ce que la circulation illégale d'armes et de combattants de la Libye vers certains États d'Afrique centrale, en particulier les pays limitrophes, pourrait exacerber les tensions. Certains dirigeants ont estimé que si la menace du terrorisme n'était pas un grand problème pour la sous-région dans son ensemble, Al-Qaida au Maghreb islamique pourrait se fortifier en obtenant des armes et en ralliant des partisans du fait du conflit en Libye, ce qui permettrait au groupe terroriste d'étendre ses activités dans toute l'Afrique centrale.

15. Ils ont ajouté que la crise en Libye avait également engendré d'inquiétants effets socioéconomiques pour l'Afrique centrale, en particulier du fait du retour de dizaines de milliers de travailleurs migrants. En plus de la baisse des transferts de fonds, l'arrivée imprévue de milliers de rapatriés pourrait déstabiliser de nombreux pays d'Afrique centrale qui n'ont ni la capacité ni les ressources leur permettant de régler les questions humanitaires et les problèmes de réintégration à long terme créés par des mouvements de personnes aussi importants. Dans une région qui accueille déjà de nombreux réfugiés et déplacés internes, l'arrivée récente de rapatriés de Libye pourrait représenter une charge excessive et aviver d'éventuelles tensions au sein des populations déplacées.

16. Le Bureau régional a noué des relations de travail solides avec le secrétariat de la Communauté économique, qui a également son siège à Libreville. D'ailleurs, les deux bureaux se réunissent désormais régulièrement pour examiner des questions de fond et des questions institutionnelles d'intérêt commun. Outre les réunions entre mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la Communauté économique, des réunions entre homologues rassemblent des experts du Bureau régional et du secrétariat de la Communauté économique sur des questions précises. Au cours des derniers échanges, la Communauté économique a avancé les mêmes priorités que celles que les États Membres avaient relevées lorsqu'ils avaient rencontré mon Représentant spécial à l'occasion de ses missions dans les capitales. En outre, les deux bureaux se sont intéressés à l'architecture de paix et de sécurité en place en Afrique centrale, qui se compose notamment du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, du Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale et de la Force multinationale d'Afrique centrale. La Communauté économique a demandé à l'ONU de lui apporter sa coopération institutionnelle pour renforcer les capacités de ces mécanismes régionaux. Elle a également fait savoir au Bureau régional qu'elle s'inquiétait de la multiplication des actes de violence commis dans le contexte des élections organisées dans la sous-région et a demandé à l'ONU de coopérer davantage pour juguler cette inquiétante tendance.

## **B. Consultations et coordination avec les autres représentants des Nations Unies présents en Afrique centrale**

17. Avant de prendre ses fonctions à Libreville en juin 2011, mon Représentant spécial s'était rendu à Dakar pour rencontrer mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest; ils avaient eu un échange de vues et réfléchi aux domaines sur lesquels les deux bureaux pourraient éventuellement coopérer s'agissant de questions transversales, notamment la menace que représente la piraterie dans le golfe de Guinée.

18. Mon Représentant spécial a ensuite mené de vastes consultations auprès des autres représentants des Nations Unies présents dans la sous-région, afin de déterminer comment les Nations Unies peuvent resserrer leur collaboration, l'objectif étant de relever au mieux les défis recensés par les États d'Afrique centrale et les organisations intergouvernementales sous-régionales. Il a donc rencontré les équipes de pays des Nations Unies dans les neuf États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale où il s'est rendu. Les 10 et 11 octobre 2011, il a organisé, au siège du Bureau régional, une rencontre avec les responsables des équipes de pays, des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies en Afrique centrale. Ont notamment participé à cette rencontre mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Représentant spécial adjoint au Burundi. Il y avait également la personne responsable du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (Yaoundé), ainsi que des représentants du bureau sous-régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale (Kigali), du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique pour l'Afrique (Yaoundé) et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Lomé).

19. Au cours de cette rencontre, les participants ont débattu des moyens à mettre en œuvre pour renforcer le rôle que joue l'Organisation pour relever les défis sous-régionaux, de manière à assurer la complémentarité et la synergie des activités menées par les organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale. Les participants ont souligné le rôle de coordination que doit jouer le Bureau régional pour favoriser la concertation de l'action menée par les Nations Unies face à la menace que pose l'Armée de résistance du Seigneur. Ils se sont également entendus sur la coordination, sous les auspices du Bureau régional, de l'approche à adopter pour améliorer l'efficacité du soutien apporté par les Nations Unies à l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux en ce qui concerne l'alerte rapide, la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique centrale. Le Bureau régional a été prié à cet égard de recenser les mécanismes d'alerte rapide existant dans la sous-région, et de faire savoir et comprendre ce que les Nations Unies pourraient faire pour améliorer le soutien apporté aux initiatives qui sont prises dans ce domaine.

20. Les représentants des divers organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale ou s'occupant de la sous-région ont débattu de la répartition des responsabilités entre eux et de la façon dont ils pourraient mieux coordonner leurs activités pour permettre aux Nations Unies de s'attaquer de manière plus efficace aux problèmes que connaît la région.

### **C. Les femmes, la paix et la sécurité**

21. Le Bureau régional a établi des contacts avec le représentant régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale, à Bujumbura, qui a souligné les difficultés particulières rencontrées par les femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, à la fois en tant que victimes des conflits et actrices de la paix. Il entend accorder davantage d'attention et d'intérêt à cette question en faisant mieux connaître et comprendre les divers aspects du problème, et en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies susceptibles de renforcer la capacité d'action des Nations Unies et des États de la région. Plus précisément, le Bureau régional a commencé à collaborer avec ONU-Femmes à l'amélioration de la condition féminine dans la sous-région et à la mise en œuvre effective des diverses résolutions du Conseil de sécurité qui portent sur les femmes et la paix et la sécurité.

### **D. Difficultés socioéconomiques**

22. Le Bureau régional a entamé des consultations avec la Communauté économique et d'autres organisations intergouvernementales en Afrique centrale concernant l'incidence que les difficultés économiques ont sur la paix et la sécurité régionales. Malgré les considérables richesses naturelles dont dispose l'Afrique centrale, celle-ci demeure profondément sous-développée et son potentiel reste très sous-exploité. En conséquence, la région est donc aux prises avec un chômage très élevé, surtout chez les jeunes, qui forment la majorité de sa population. Les gouvernements de la sous-région sont de plus en plus préoccupés par le risque que de jeunes chômeurs s'adonnent à des activités illégales ou de déstabilisation. Le Bureau régional collaborera plus étroitement avec les États membres de la Communauté économique et les institutions intergouvernementales, et avec les organismes du système des Nations Unies, pour réfléchir à la définition de mesures ciblées visant à réduire au minimum l'incidence que ces difficultés économiques pourraient avoir sur la paix et la sécurité.

23. En ce qui concerne les difficultés socioéconomiques qui font obstacle à la paix et à la sécurité, le Bureau régional, agissant en étroite collaboration avec certains organismes des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement, s'intéressera davantage aux questions sanitaires dans la sous-région, où la plupart des pays sont loin d'avoir réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement dans le secteur de la santé, le taux de mortalité infantile se situant à 16,7 décès pour 1 000 personnes, contre 12,5 pour le continent. Si des progrès sont faits dans ces domaines, ils contribueront aux efforts de stabilisation de la sous-région dans son ensemble.

24. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent également une menace pour la stabilité de nombreux États d'Afrique centrale. La situation dans la région du bassin du lac Tchad continuant à se détériorer (désertification, dégradation des terres et baisse du niveau des eaux), des mouvements importants de populations provenant d'au moins six pays tributaires des ressources du lac pourraient exacerber dangereusement les tensions intercommunautaires. Il est donc important de réfléchir aux moyens de soutenir l'action menée au niveau régional pour remédier à l'incidence de plus en plus forte que le changement climatique a sur la paix, la sécurité et le développement

socioéconomique en Afrique centrale. La nécessité de prêter une attention plus soutenue aux questions environnementales a été soulevée lors des échanges que mon Représentant spécial a eus avec les responsables régionaux au cours des déplacements qu'il a effectués dernièrement dans les capitales des États membres de la Communauté économique, de nombreux responsables soulignant la situation particulière de l'Afrique centrale, qui a l'un des plus grands et des plus riches écosystèmes au monde, à savoir le bassin du Congo. Il faut empêcher l'exploitation illégale des ressources naturelles du bassin du Congo afin d'assurer la viabilité de l'écosystème et d'éviter les tensions intercommunautaires et les violences que pourrait entraîner la concurrence entre des parties qui se disputeraient les ressources du bassin du Congo.

### **III. Observations et recommandations**

25. Le Bureau régional a commencé, en coopération avec les États d'Afrique centrale, à mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Je tiens à exprimer de nouveau ma reconnaissance au Gouvernement et au peuple gabonais pour leur généreuse hospitalité et leur aide matérielle, qui a considérablement contribué à faciliter l'installation du Bureau régional et sa mise en service. Je remercie également les autres États d'Afrique centrale, ainsi que les organisations intergouvernementales présentes dans la région et le Conseil de sécurité, d'avoir apporté leur coopération à mon Représentant spécial. Il est essentiel pour le succès de l'action menée par le Bureau régional que celui-ci continue à bénéficier de la collaboration des acteurs régionaux.

26. Je suis préoccupé par le fait que le Bureau régional ne dispose pas de ses propres moyens aériens, alors que les transports aériens sont extrêmement limités dans la région, ce qui représente une perte de temps et un obstacle important pour les activités de mon Représentant spécial. Si tout est fait pour utiliser les moyens aériens dont disposent les opérations de maintien de la paix présentes dans la sous-région, les priorités souvent concurrentes des missions et le fait qu'il n'y a que peu de vols entre les pays de la sous-région rendent le transport aérien extrêmement difficile.

27. Au cours des mois écoulés depuis l'inauguration du Bureau régional, nous avons pu faire le point sur les possibilités qui s'offrent à lui pour ce qui est de concourir à un avenir de paix et de prospérité pour les pays et les peuples de l'Afrique centrale. Cela dit, le Bureau régional aura besoin de l'appui financier et politique continu de la communauté internationale pour mener à bien sa mission. Étant donné la crise financière qui frappe le monde actuellement et les restrictions budgétaires qui en découlent, j'appelle de mes vœux le versement de contributions volontaires pour soutenir cet important programme d'activités que le Bureau régional a commencé à mettre en œuvre. La paix et la sécurité en Afrique centrale, ce n'est pas une option, mais un impératif.

28. Les initiatives novatrices menées par le Bureau régional, en coopération avec les pays de la sous-région et les organismes des Nations Unies, méritent d'être soutenues pour prévenir la naissance de nouveaux conflits, régler ceux qui existent par des moyens pacifiques et promouvoir la gouvernance démocratique et le respect du principe de responsabilité. L'action menée par le Bureau régional et mon Représentant spécial pour faire participer tous les segments de la société,

particulièrement les femmes et les jeunes, dont le potentiel est loin d'être exploité dans l'ensemble de la sous-région, revêt une importance cruciale et mérite d'être soutenue.

29. L'action menée conjointement par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional afin de trouver des solutions aux problèmes pressants qui se posent en matière de sécurité, notamment la piraterie dans le golfe de Guinée et la circulation illégale d'armes et de combattants, problèmes qui concernent les deux sous-régions et pourraient avoir un effet déstabilisateur sur elles, est appelée à se poursuivre. Dans l'immédiat, ils collaboreront également pour favoriser une action intégrée des Nations Unies face aux conséquences néfastes que le conflit en Libye a pu avoir pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. La coopération étroite du Bureau avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique centrale revêt aussi une grande importance, notamment pour ce qui est de faire face à la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur.

30. J'aimerais conclure en remerciant les divers représentants des organismes des Nations Unies qui sont présents en Afrique centrale, notamment les responsables des missions pour la paix, des bureaux régionaux des Nations Unies et des équipes de pays, de leur dévouement et de leur coopération avec le Bureau régional. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial, Abou Moussa, ainsi que le personnel du Bureau régional, de l'énergie et du professionnalisme dont ils ont fait preuve dans le cadre de la mise en service du Bureau, lequel contribue à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.